

qu'elle devienne ou non acquéreur de l'élevateur de Québec. Elle avait aussi annoncé qu'elle était disposée à vendre sa propriété de Sept-Iles, même à un compétiteur.

Le Conseil des Ports Nationaux annonçait de plus, que l'élevateur de Québec «continuerait à être exploité comme un élevateur public avec permis d'opération émis par la Commission des Grains».

Sur demande, BUNGE a donné une assurance écrite garantissant que les expéditeurs de grains domestiques auraient libre et plein accès à l'élevateur.

BUNGE a, en outre, donné la ferme assurance qu'on réserverait non seulement un espace suffisant pour le grain domestique, mais qu'on construirait des entrepôts additionnels pour l'emmagasinage de ce grain quand le besoin se ferait sentir.

Ces deux points devaient faire partie du bail, et dans la propriété louée par BUNGE se trouvait le terrain où devaient se construire les nouveaux entrepôts du grain domestique dans l'expansion future de l'élevateur.

Il semble que le Conseil des Ports Nationaux avait décidé de proposer la location de l'élevateur, après en être arrivé à la conclusion qu'il ne pouvait pas atteindre le maximum de l'exploitation de ces entrepôts. C'est surprenant qu'une telle décision ait été prise puisque quelques années auparavant on avait construit des silos additionnels pour contenir 4,000,000 de boisseaux.

On a construit ces élevateurs à grains pour faire taire l'opposition, qui réclamait justice. Mais ne voulant pas l'écouter, on construisit des élevateurs pour les louer le lendemain à une compagnie américaine, permettant ainsi à quelques capitalistes de s'enrichir davantage. Nous ne marchons plus, nous, du Ralliement créditiste, car, selon nous, au lieu de permettre l'abus du capitalisme, nous devrions plutôt établir, comme je l'ai déjà dit en cette enceinte, des organisations coopératives qui pourraient empêcher cette exploitation éhontée qui se pratique trop souvent. Je continue la citation:

Que fit ce «Conseil des Ports Nationaux» pour encourager les expéditeurs et les exportateurs de grains domestiques à utiliser ces nouveaux locaux modernes qu'on venait de construire?

Il serait intéressant de savoir quelles sont les études qui ont été faites à ce sujet. Le Conseil des Ports Nationaux, d'après un communiqué de presse du temps, prétendait que la situation dudit silo à grains avait été mise en danger en 1958 lorsque le Gouvernement autorisa Cargill à construire un élevateur à Baie Comeau. Conclusion ...

...logique ou...

... illogique ...

... si on le préfère ...

... car si le Gouvernement considérait la situation de l'élevateur en danger en 1958, pourquoi alors construisait-il des locaux supplémentaires en 1960 et d'autres en 1965.

En d'autres termes, après la construction de Cargill, le Conseil des Ports Nationaux a doublé sa capacité, modernisé l'élevateur, et après avoir dépensé cet argent provenant des contribuables, il loua l'élevateur à ...

... la compagnie ...

... BUNGE sans tenir compte des besoins des cultivateurs de la région de Québec.

[M. Dumont.]

Aujourd'hui les problèmes graves de l'emmagasinage dans le port de Vancouver ne doivent pas nous étonner, car dans un pays qui produit plus de 600 millions de boisseaux de blé, il serait tout à fait normal que des élevateurs soient construits un peu partout au Canada. Souvenons-nous un peu des années où Joseph avait su emmagasiner assez de blé pour survivre durant les sept années où son peuple a connu des difficultés. Si, un jour, ces mêmes difficultés existaient dans le monde entier, on pourrait faire parvenir ce blé à ceux qui en ont besoin, afin de nourrir l'humanité qui a besoin de manger au moins ses trois repas par jour.

Je continue à lire l'article:

Il indiqua, comme autre excuse, que pour le commerce local aux environs de Québec, le silo entrerait en compétition avec celui de Trois-Rivières une fois que le nouveau pont serait terminé et qu'on s'attendait à avoir des taux avantageux pour expédier du grain directement de l'Ouest par chemin de fer à destination de la province.

Après un an et demi seulement, il est bien évident que toutes ces prédictions et promesses de la part du Conseil des Ports Nationaux étaient irréalissables.

A l'instar de mes collègues du Ralliement créditiste, je me demande toujours pourquoi le grain de l'Ouest ne parvient pas plus rapidement dans l'Est du Canada, en vue de satisfaire les besoins, tant des boulangers que des cultivateurs de l'Est, et de décongestionner des ports comme celui de Vancouver qui, habituellement, à cause du manque de wagons, semble-t-il, ne peut suffire à la tâche?

Nos suggestions sont bonnes; cependant, le gouvernement ne veut pas écouter nos revendications, ce qui entraîne des débats d'urgence comme celui de ce soir, afin de trouver une solution semblable à celles que nous suggérons depuis sept ans. Même si on nous a ridiculisés, pour essayer de démontrer que nous n'avions pas raison, notre raisonnement s'est avéré bien fondé et le temps de prouver la vérité est arrivé aujourd'hui.

Je regrette sincèrement que les cultivateurs de l'Ouest du Canada éprouvent des difficultés. J'ai visité l'Ouest canadien et je reconnais la valeur de sa contribution commerciale. Quant à moi, en tant qu'ancien cultivateur, je connais bien les problèmes agricoles du Québec et ceux du Canada. Je suis en mesure de dire, puisque les anciens législateurs n'ont pas su donner justice aux nôtres et que nous constituons maintenant l'opposition officielle du Québec au Parlement du Canada, que nous réclamons justice pour les nôtres.

Même si, à l'heure actuelle, on ne veut appeler l'attention que sur le problème en tant qu'il touche les cultivateurs de l'Ouest, il n'en affecte pas moins l'Est du Canada. L'a-